



07/03 – Lancement des nouvelles fonctions 4.4

Réservation de médicaments : coordonnées du patient

Le patient peut réserver ses médicaments sur prescription en ligne dans la pharmacie de son choix. Il peut le faire sur www.masante.be ou via l'une des autres plateformes numériques pour les patients. Depuis peu, le patient peut également laisser ses coordonnées au moment de la réservation. Le pharmacien peut alors informer le patient lorsque son médicament est prêt.

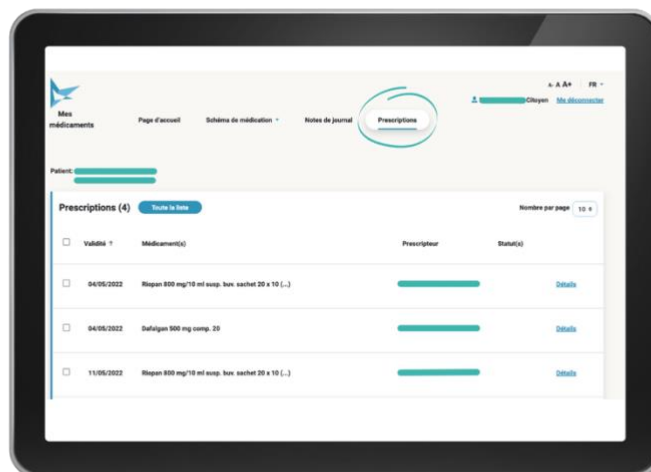
1. Informations pour le patient :

En tant que patient, vous pouvez utiliser l'une des plateformes numériques pour les patients afin de réserver en ligne vos médicaments prescrits dans la pharmacie de votre choix. Une option supplémentaire a récemment été ajoutée : si vous introduisez vos coordonnées, le pharmacien pourra facilement vous contacter lorsque votre médicament sera prêt. Vous pouvez également continuer à réserver vos médicaments prescrits sans mentionner vos coordonnées.

Ci-dessous, vous retrouverez une explication de la manière dont le patient peut ajouter ses coordonnées lorsqu'il effectue une réservation sur www.masante.be, le portail de santé du gouvernement fédéral. À l'heure actuelle, cela peut se faire via la section « Mon schéma des médicaments », qui se trouve dans la catégorie « Mes médicaments ».

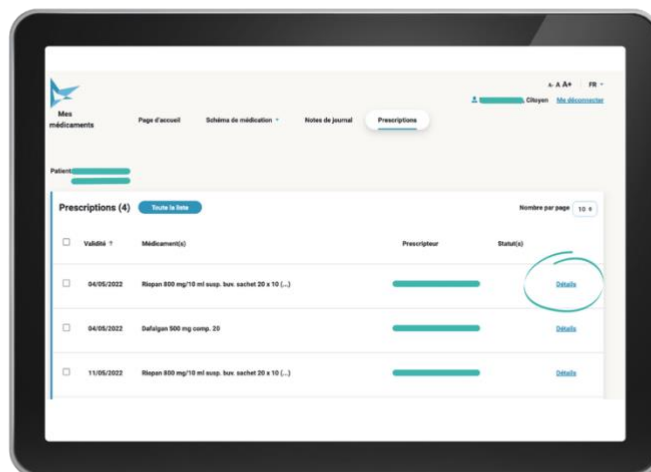
Introduire ses coordonnées via « Mon schéma de médication »

- Connectez-vous sur www.masante.be, rendez-vous dans la section « Mes médicaments » et cliquez sur « Mon schéma de médication ». Vous serez dirigé vers l'application « Mes médicaments ». Grâce à l'authentification unique, vous ne devrez pas vous reconnecter.
- Dans l'application « Mes médicaments », cliquez sur la section « Prescriptions » dans la barre supérieure.

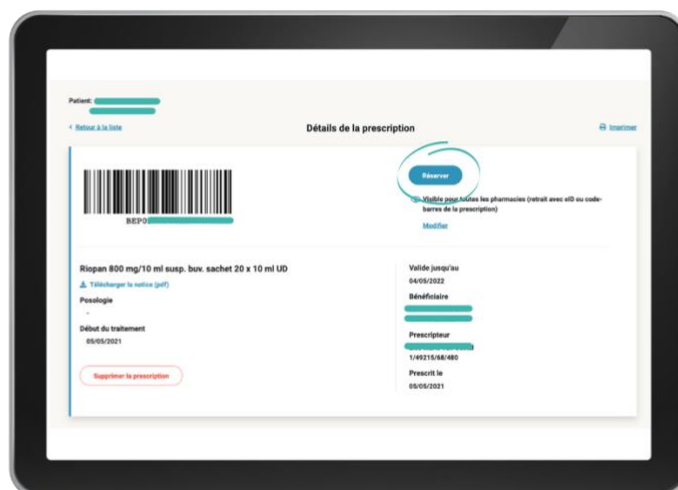


- Dans la section « Mes prescriptions de médicaments ouvertes », vous verrez apparaître toutes vos prescriptions de médicaments ouvertes. À côté de chaque médicament, à l'extrême droite, se trouve un bouton « Détails ». Cliquez dessus pour voir apparaître le contenu de la prescription et pour réserver le médicament dans la pharmacie de votre choix.

07/03 – Lancement des nouvelles fonctions 4.4



- Après avoir cliqué sur « Détails », vous verrez apparaître tous les détails de la prescription sélectionnée. Cliquez sur le bouton « Réserver » pour réserver le médicament dans la pharmacie de votre choix.

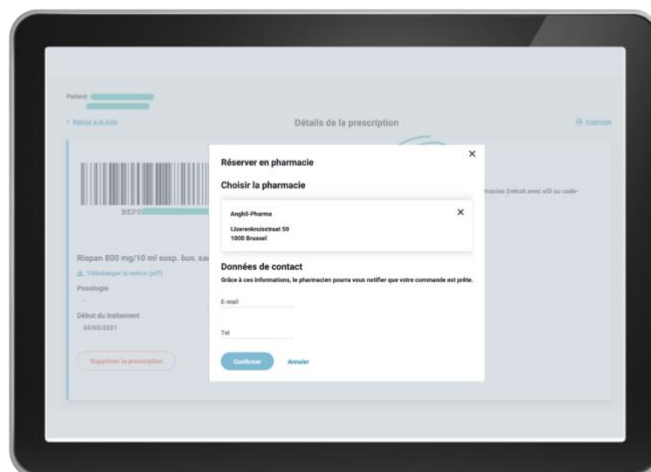


- Trouvez la pharmacie où vous souhaitez réserver le médicament : saisissez le code postal de la ville où vous souhaitez retirer le médicament et sélectionnez

ensuite une pharmacie dans la liste.



- Cliquez sur la pharmacie auprès de laquelle vous souhaitez réserver le médicament et saisissez votre adresse mail ou votre numéro de téléphone si vous le souhaitez. De cette façon, la pharmacie pourra vous informer par le canal de votre choix lorsque votre commande sera prête.



- Votre médicament est maintenant réservé dans la pharmacie de votre choix. Si vous avez introduit vos coordonnées, la pharmacie vous contactera lorsque la commande sera prête.



07/03 – Lancement des nouvelles fonctions 4.4

2. Informations pour le pharmacien :

En tant que pharmacien, vous pouvez à tout moment récupérer les médicaments que les patients ont réservés dans votre pharmacie via votre logiciel. Vous êtes ainsi en mesure de préparer les réservations reçues à votre convenance. Si le patient a fourni ses coordonnées lors de la réservation, vous pouvez le prévenir lorsque le médicament réservé est prêt à être récupéré.

La manière dont les réservations enregistrées sont affichées sur votre écran dépend du logiciel que vous utilisez. Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez contacter votre fournisseur de logiciels.